

population du Canada, au lieu de s'accroître par l'immigration, quittait le pays. Tel fut le thème des discours de l'honorable député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright). Les honorables membres de la droite doivent être heureux de voir que les membres de l'opposition commencent à reconnaître qu'un grand nombre d'étrangers viennent s'établir au Canada. Nous savons que la ville de Rossland renferme aujourd'hui 3,000 âmes, alors qu'il y a quelques années à peine, elle n'en comptait qu'un très petit nombre. Si ce n'est pas là une preuve de développement remarquable, j'ignore ce que ça peut être. Il y a quelques jours seulement un des principaux membres de la Chambre des Communes anglaises visita cette région et m'exprima son grand étonnement en présence du développement remarquable de cette partie du pays, ainsi que de l'étendue et de l'importance des industries qu'on y implante et des espérances que fait naître la côte du Pacifique en général. Je suis vraiment heureux que l'honorable député de Winnipeg ait appelé l'attention de la Chambre et du pays sur cette question, et je l'en remercie. Il comprend sans doute la nécessité, à l'approche des élections, de faire inscrire les noms de ces gens sur la liste électorale, car ils vont naturellement devenir des électeurs qui voteront pour le parti conservateur, qui a tant fait pour le développement de la côte du Pacifique.

M. DALY : J'allais justement dire que l'honorable député de Yale (M. Mara), comme c'était son devoir, avait déjà signalé à l'attention du gouvernement les faits mentionnés par l'honorable député de Winnipeg, et que le ministère de la Justice étudie présentement la question afin qu'une loi soit préparée et soumise au cours de la session actuelle pour répondre au cas exceptionnel résultant du développement qui s'est produit dans cette région de la Colombie Anglaise. D'ici à quelques jours le ministre de la Justice sera sans doute en mesure de dire si cette loi peut être dressée de manière à sortir la population de cette région de la position désavantageuse dans laquelle elle se trouve.

M. MARTIN : Je ne vois guère comment mon honorable ami le député d'Ottawa (sir James Grant) peut attribuer à la politique nationale la découverte de gisements aurifères dans la région de Rossland. Quoi qu'il en soit, je suis très heureux qu'on y ait découvert des gisements aurifères aussi considérables et aussi riches, et si l'on peut en attribuer d'une manière quelconque le mérite à la politique fiscale du gouvernement, j'aurai certes un peu de considération pour cette politique; mais je dois dire que jusqu'à présent elle m'a inspiré très peu de considération. Je suis bien aise d'apprendre que l'honorable député de Yale et Caribou s'est occupé de cette question, et comme il l'a suggéré, je serai heureux de lui donner toute l'aide possible pour atteindre son but. Il me semble que si le parlement doit légiférer sur ce sujet, il pourrait aussi bien faire en sorte que sa législation fût le plus efficace possible. Si l'on passe une loi établissant pour cette division des dispositions spéciales dans ces circonstances très particulières, il me semble que ce serait une erreur de ne donner le droit de suffrage qu'aux personnes de Rossland et des environs qui demeureraient auparavant dans Yale et Caribou; car, bien qu'il soit sans doute

Sir JAMES GRANT.

vrai qu'un très grand nombre des nouveaux habitants de l'endroit sont des Américains et n'auraient pas le droit de suffrage, je crois qu'il y a peut-être une forte proportion, ainsi que j'en ai été informé, de personnes de Victoria et de Vancouver, de même que d'autres parties de la Colombie Anglaise qui seraient ainsi privées du droit de suffrage. Il y a des objections à permettre à des hommes de voter dans les arrondissements où ils ne sont pas inscrits, parce que cela peut donner lieu à des substitutions de personnes, qui ont été très regrettables dans le passé. On m'apprend que la liste de Waneta, qui embrasse cette région où se trouve située cette ville de 3,000 âmes, ne contient que 67 noms. Cela seul démontre qu'il importe que le gouvernement intervienne. On m'apprend aussi que le juge Walkem reçut de cette région peut-être 150 à 200 demandes d'inscription, et que ces demandes lui parvinrent trop tard pour qu'il pût inscrire ces noms, la date qu'il avait fixée pour la réception des demandes d'inscriptions étant passée, et, naturellement, il ne pouvait pas, d'après la loi, les recevoir, de sorte qu'il dût les rejeter.

M. MARA : Ces demandes lui furent transmises non seulement après le jour fixé pour leur réception, mais après la revision et l'envoi de la liste à Ottawa.

M. MARTIN : Je ne trouve rien à redire contre le reviseur; mais j'expose simplement les faits. Il y aurait probablement cette excuse qu'il était difficile de distribuer les avis dans une aussi grande division.

M. MARA : Ce n'est pas là la raison. Les gens s'imaginaient que la règle était la même que celle suivie dans les élections provinciales. Ils pensaient que leurs noms pouvaient être inscrits n'importe quel jour avant l'élection; c'est pour cela qu'ils ont transmis cette liste.

M. MARTIN : Je ne blâme nullement le reviseur. Je fais remarquer cela pour montrer que 150 à 200 personnes de cette région demandèrent que leurs noms fussent inscrits sur la liste, mais que, par suite d'un malentendu de leur part, la chose fut impossible. D'après tous les renseignements que j'ai pu me procurer, je crois qu'un très grand nombre de personnes, non seulement de Rossland, mais aussi d'autres régions dont la population a considérablement augmenté par suite du développement des mines d'argent, ne pourront pas voter. Si l'on peut passer une loi conférant à ces personnes le droit de suffrage—peu m'importe, comme l'a dit l'honorable député d'Ottawa, si elles votent pour ou contre le gouvernement; il nous faut courir notre chance sur ce point—it est parfaitement clair qu'elles ont droit à ce privilège et que les circonstances sont toutes particulières et méritent l'attention de cette Chambre et du gouvernement.

La motion est adoptée.

#### HAVRE DE REFUGE DE LA BAIE DU PETIT MÉTIS.

Copie de toute correspondance, papiers, documents, télégrammes, etc., adressés au gouvernement par des propriétaires ou agents de steamers ou de navires, assu-